

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

DECRET N° 2000-348 DU 19 JUILLET 20

**Portant nomination à titre  
exceptionnel et civil dans l'Ordre  
du Mérite Agricole**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-020 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Rapport Spécial N° 284/PR/CAB/DC/INT du 10 Mai 2000 ;
- Après Avis du Conseil de l'Ordre ;

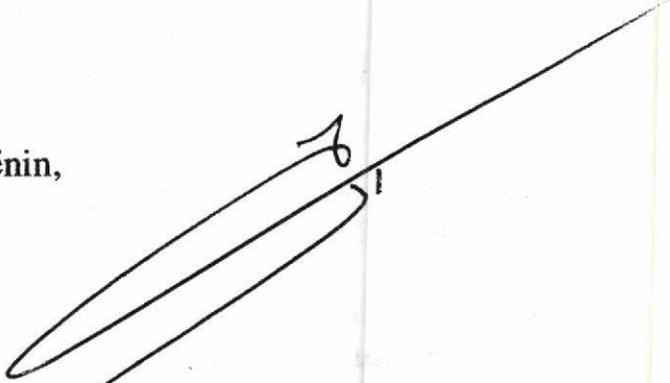
**DECRETE :**

**Article 1er :** Est nommé à titre exceptionnel et civil au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur ASSAN BIDOSSESSI Emile, Chercheur à la retraite.

**Article 2 :** Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 19 Juillet 2000

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
 National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliatiions :** PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERS  
 18 - GCONB 18 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-  
 CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -  
 INTERESSE 1.